

MJC : convention renouvelée

- La convention avec la MJC a été renouvelée pour la 4^e année consécutive. Le conseil s'est prononcé sur le versement d'une avance des 4/12^e du montant de la subvention qui s'élève à 117 000 €. « La MJC a connu des difficultés financières avant 2016-2017. Des mesures ont été prises pour diminuer les dépenses. Une partie de la comptabilité a été reprise en interne et les salariés ont accepté durant une période de travailler à temps partiel. À partir du 1^{er} janvier, ils reprendront à temps plein. Le bilan 2016-2017 sera excédentaire. On attend des chiffres plus précis », a expliqué Bernard Reiss, 1^{er} adjoint au maire. Le groupe Ensemble pour agir 2014 s'est abstenu.

- L'association Vache d'O Rock a pris le relais de Vache d'assos pour ce qui est du matériel

stocké dans les locaux du site Henri-Wallon. La convention de mise à disposition des locaux est renouvelée pour 2018. « Elle peut faire l'objet d'une tacite reconduction s'il n'y a pas de modification », a précisé le maire. Ceci dans une limite de deux années supplémentaires.

- En février dernier, le conseil municipal de Villerupt (dans une ambiance tendue) a délibéré pour renoncer à recevoir sur son ban tout cirque détenant des animaux sauvages. Or, il s'avère que le conseil, comme une cinquantaine de villes en France, a pris une mesure qui relève de la seule compétence du maire. La délibération a donc été abrogée ce lundi. L'arrêté du maire en date du 12 avril 2017 suffit légalement pour renoncer à recevoir des cirques de ce type à Villerupt.